



Lignes Aériennes Congolaises - Sarl

SOCIETE EN LIQUIDATION

lacadg@yahoo.fr



Le Président du Comité de Liquidation

## AVIS AU PUBLIC

REF. CL.LAC/003/2019

Le Comité de Liquidation de la Société "LIGNES AERIENNES CONGOLAISES" en sigle LAC-Sarl informe le public que par la lettre n° 2605/MINPF/VB/JRB/MMM/2017 du 20 novembre 2017, Son Excellence Madame le Ministre du Portefeuille a autorisé la poursuite de la vente des biens meubles et immeubles de LAC-Sarl.

La vente est organisée comme suit :

- **pour les biens meubles** : sur le site de l'aéroport international de N'djili : vente des mobiliers et matériels de bureau, matériels et équipements techniques, pièces de rechange pour avions et autos, machines-outils pour imprimerie, menuiserie et mécanique générale.

Contact local 117 Bâtiment Administratif, Tel 0998987168 et 0895894188.

- **pour les immeubles** : la vente se fait par adjudication publique c.-à-d le marché est attribué au plus offrant.

Pour des exigences liées à la sécurité et à la sûreté en matière d'Aviation Civile, la vente des bâtiments et installations situés sur le site aéroportuaire est exclusivement réservée aux organismes soit publics soit remplissant une mission de service public.

Les immeubles sont regroupés de la manière suivante :

- Zone 1 = les immeubles situés à GOMA, ISIRO et KINDU
- Zone 2 = les immeubles situés à KINSHASA.
- Zone 3 = les immeubles situés à KALEMIE, KAMINA, LUBUMBASHI et MBUJI-MAYI.
- Zone 4 = les immeubles situés à BOENDE, LIBENGE, LISALA et MBANDAKA.

### ● Le dépôt et l'ouverture des offres en séance publique à Kinshasa le vendredi 26 avril 2019

Le Cahier des Charges contenant les conditions et modalités de vente des immeubles est disponible au prix de 300,00 USD (dollars américains trois cents) au siège du Comité de Liquidation de LAC-Sarl sis 4 avenue du Port, Commune de la Gombe à Kinshasa.

Contact : 081 51 80 668 et 099 88 22 521.

Sont concernés par la présente opération de vente :


Zone 1 = les immeubles situés à GOMA, ISIRO et KINDU.

1. Parcelle n° 10, Avenue Kabila, C/Kasuku Ville de Kindu, Province de Maniema superficie 811,98 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel et bureaux.
2. Parcelle n° 136, avenue Corniches, C/Goma, Ville de Goma, Province de Nord-Kivu, superficie 4.602,91 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
3. Parcelle n° 62 A/B Boulevard du 30 juin, C/Kupa, Ville d'Isiro, Province Haut-Uélé, superficie 1.279 m<sup>2</sup>, usage : bureaux et résidence.

Zone 2 = les immeubles situés à Kinshasa.

1. Parcelle n° 08 avenue Ouganda, C/Gombe, superficie 1.494,24 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
2. Parcelle n° 10 avenue Ouganda, C/Gombe, superficie 3.023,56 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
3. Parcelle n° 17 avenue NIWA, C/Ngaliema, quartier Pigeon, superficie 2.088 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
4. Parcelle n° 35 avenue KOKOLO, C/Ngaliema, quartier Pigeon, superficie 16.668,23 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
5. Parcelle n° 5 avenue Suisse, C/Ngaliema, quartier UPN, superficie 2.000 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel
6. Parcelle n° 3 avenue MALEMBE, C/Kalamu, quartier Kimbangu, superficie 396 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
7. Parcelle n° 249 avenue By pass, C/Mont Ngafula, superficie 33.090 m<sup>2</sup>, usage : commercial
8. Parcelle n° 4898 Cité Verte, C/Selembao, superficie 27.639,32 m<sup>2</sup>, usage : commercial.
9. Installations et bâtiments usage bureaux dans la Concession sise Aéroport international de N'djili, C/Nsele.

Zone 3 = les immeubles situés à Kalemie, Kamina, Lubumbashi et Mbuji-Mayi.

1. Parcelle n° 60,62,64,68 Chaussée Laurent Désiré KABILA C/Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province Haut-Katanga superficie 1.440 m<sup>2</sup>, usage : bureaux.
  2. Parcelle n° 33, Avenue Muepu, C/Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province Haut-Katanga, superficie 794,03 m<sup>2</sup>, usage : bureaux.
  3. Parcelle n° 1221, Avenue Lumumba, C/ Kampemba Ville de Lubumbashi, Province Haut-Katanga superficie 1.171,40 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
  4. Parcelle n° 3652, Camp des Travailleurs, Luano C/Kampemba Ville de Lubumbashi, Province Haut-Katanga, superficie 30.900,5 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
  5. Parcelle n° 1808, Avenue Luvungi C/Kampemba, Province Haut-Katanga, superficie 1.980 m<sup>2</sup>, usage : résidentiel.
- 

6. Parcelle n°138, Avenue Manguiers, Ville de Kamina, Province Haut-Lomami, superficie 2.200 m2, usage : résidentiel et bureaux.
7. Parcelle n° 54/A, Avenue Lumumba, Ville de Kalemie, Province Tanganyika, superficie 830,62 m2, usage : résidentiel et bureaux.
8. Parcelle n°34, Avenue Inga, C/Diulu, Ville de Mbuji-Mayi Province de Kasai-Oriental, superficie 7075 m2, usage : résidentiel et bureaux.

❗ Il est important de noter que la parcelle sise n° 60,62,64,68 chaussée Laurent Desiré KABILA et la parcelle sise n°33 avenue MUEPU forment un ensemble indissociable.

**Zone 4 = les immeubles situés à Boende, Libenge, Lisala et Mbandaka.**

1. Parcelle n° 6, Avenue Bonsomi, C/Mbandaka, Ville de Mbandaka, Province de l'Equateur, superficie 1.383,48 m2, usage : bureaux et résidence.
2. Parcelle n° 47, Avenue Bosaka, C/Mbandaka, Ville de Mbandaka, Province de l'Equateur, superficie 558,54 m2, usage : bureaux.
3. Parcelle n° 16, Ville de Libenge, Province Sud-Ubangi, Superficie 10.900 m2, usage : bureaux.
4. Parcelle n° 15, Ville de Libenge, Province Sud-Ubangi, Superficie 6.000 m2, usage : résidentiel.
5. Parcelle n° 1, avenue Congo, Ville de Boende, Province de Tshuapa, superficie 2977 m2, usage : résidentiel et bureaux.
6. Parcelle n° 82, Avenue Mobutu, Ville de Lisala, Province de la Mongala, superficie 1.865 m2, usage : résidentiel et bureaux.

Fait à Kinshasa, le 02 avril 2019



**Boniface MUDAHAMA BAHATI**

*Boniface Mudahama Bahati*  
Président du Comité de Liquidation